

CHASSELAS

Le Mont Archez



© Etienne Ramousse Images Mâcon Sud Bourgogne

PROFIL PARCOURS

Distance **7,5 KM**

Durée **2 H 10** | Niveau **MOYEN**

Dénivelé **276 M**

Ambiance **FORÊT
PATRIMOINE
VIGNE**

DÉPART CHASSELAS | PARKING ESPLANADE, D310

Localisation GPS : 46.2769, 4.72156 | Alt. 316 m

Niché au fond de la vallée de l'Arlois, Chasselas peut s'enorgueillir d'un patrimoine bâti remarquable : église des XIIe et XVIIIe siècles, maisons mâconnaises à galerie, porches et puits couverts, calvaires... mais surtout le château du XVIIIe situé au milieu des vignes. Depuis le bourg, cette promenade mène, dans l'agréable fraîcheur des sous-bois, côtoyer le Mont Archez, offrant, au passage, quelques jolis points de vue sur le village et la vallée.

À VOIR EN CHEMIN

- Château classé des XIV et XVIIIe siècles
- Église romane
- Maisons mâconnaises

APPELLATIONS VINS DU BEAUJOLAIS

Beaujolais

APPELLATIONS VINS DE BOURGOGNE

Crémant de Bourgogne,
Saint-Véran

PÉRIODE IDÉALE

Toute l'année

Parcours en grande partie ombragé.

POINT DE VIGILANCE

La descente du chemin de La Creuse peut être glissante et certains chemins boueux à la suite d'épisodes pluvieux.

CONSEILS AUX RANDONNEURS

N'oubliez pas que l'espace est partagé par tous : agriculteurs, forestiers, chasseurs, promeneurs, vététistes, cavaliers.

N'effrayez pas les troupeaux, tenez vos chiens en laisse.

Équipez-vous de chaussures de marche et de vêtements appropriés aux conditions climatiques.

Respectez les cultures et les propriétés privées. Ne sortez pas des sentiers balisés.

Certains secteurs peuvent faire l'objet de réglementations environnementales particulières (sites classés, arrêté de protection de biotope, zone Natura 2000).

Ne laissez aucun débris dans la nature.

SECTEUR VITICOLE

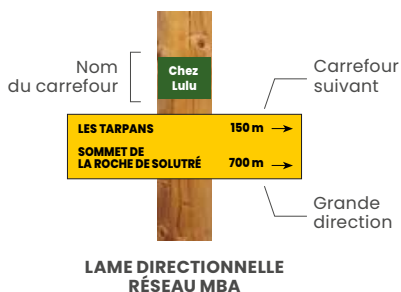
Vous allez entrer dans un environnement viticole privilégié, où des hommes travaillent ici tous les jours. Des traitements pour prévenir les maladies sont appliqués principalement d'avril à juillet.

Dans la mesure du possible, ces traitements sont réalisés en dehors des heures de forte fréquentation, mais les contraintes

météorologiques peuvent parfois obliger à déroger à cette règle. Si tel est le cas au moment de votre promenade, tenez-vous éloignés de la parcelle, le vigneron sera vigilant à ne pas vous exposer.

D'une manière générale, ne pénétrez pas dans les parcelles et sur la plupart des chemins de vignes non balisés, qui sont des

propriétés privées. Ne vous garez pas sur les pourtours et accès aux parcelles, les vigneron étant susceptibles de devoir y travailler à tout moment et de passer avec des engins agricoles.



Balisage itinéraire

Balisage GR**

Balisage GRP***



Continuité



Mauvaise direction

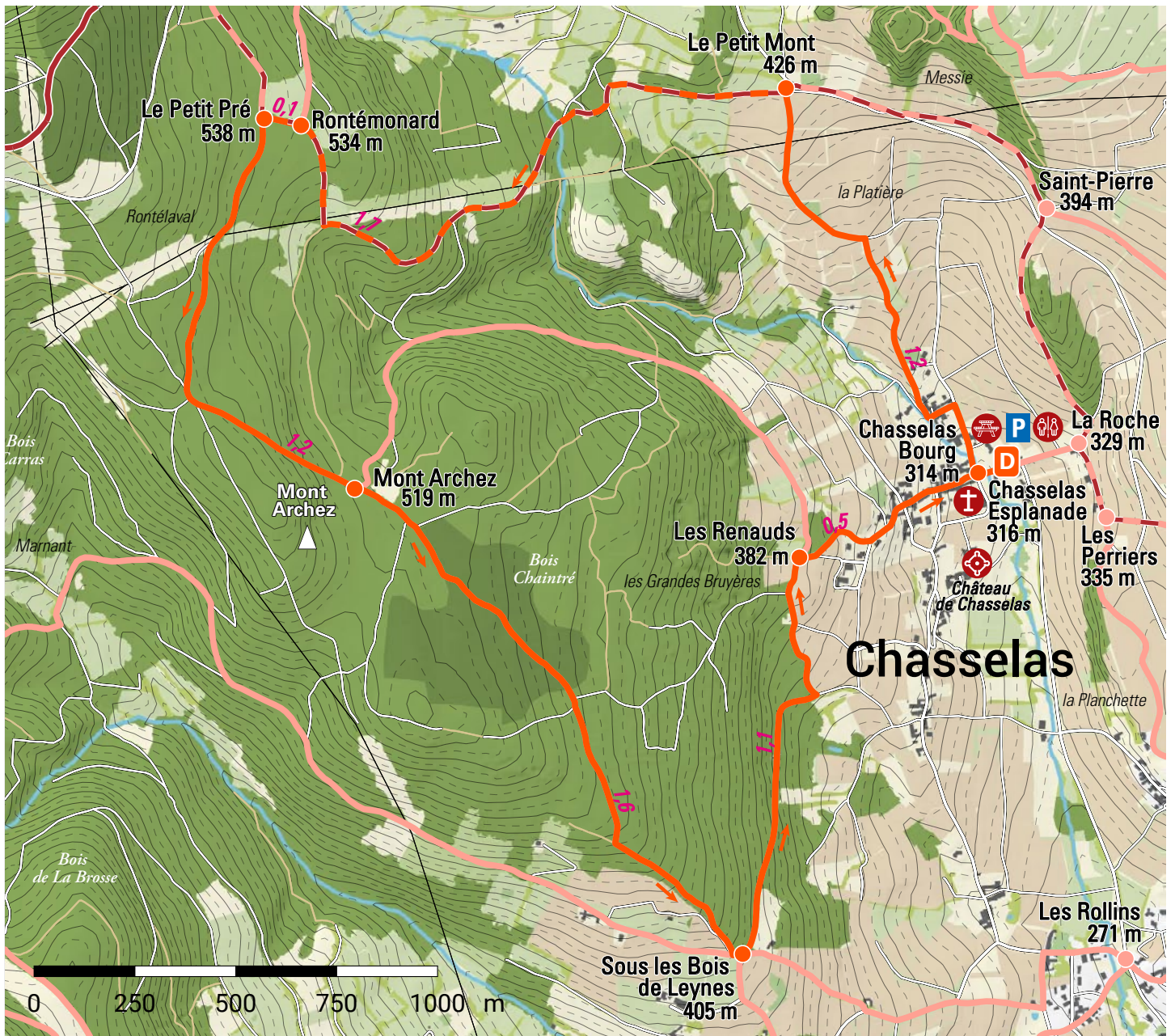


Changement de direction

Entre les poteaux les itinéraires sont balisés en jaune (marquage par peinture ou autocollant). Les sentiers d'interprétation peuvent avoir un balisage particulier complémentaire.

*GR® : Grande Randonnée

**GRP® : Grande Randonnée de Pays

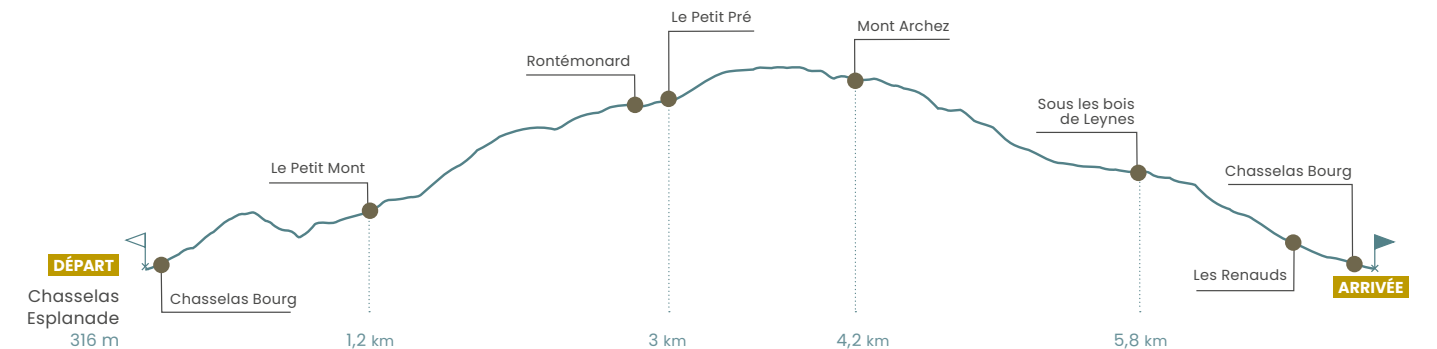


- | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

PROFIL PARCOURS

Distance **7,5 KM** | Dénivelé **276 M**

Le Mont Archez



MÂCON SUD BOURGOGNE TOURISME

1, place Saint-Pierre | 71000 Mâcon | 03 85 21 07 07
macon-tourisme.com



COFINANÇÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE